Bruxelles, le 1er septembre 2020

## **Avis général n°4A**

|  |
| --- |
| **Choix philosophique et CPC** |

Chers parents,

Chers élèves,

Le présent avis concerne le Cours d’éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté (CPC) et le cours philosophique.

1. **CPC :**

Le Cours d’éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté (CPC) fait désormais partie de la formation commune (1 heure).

1. **Choix philosophique :**

La législation scolaire règle de manière précise les changements de choix pour les cours philosophiques (Morale/Religion).

Pour les élèves nouvellement inscrits, le choix se fait lors de l’inscription.

**Pour les autres, le choix devait être fait avant le 24 juin.**

La date du début des cours philosophiques vous sera communiquée ultérieurement.

**Signature des parents Signature de l’élève, Le Directeur,**

**ou de l’étudiant majeur, M. PIROTTE**